

INCIDENT

11 décembre 2007 - avion immatriculé F-PNLY

Événement :	basculement en pylône lors du roulage.
Cause identifiée :	prises en compte insuffisantes des effets du souffle du rotor principal d'un hélicoptère.

Conséquences et dommages : hélice endommagée.

Aéronef : avion Coupé JC 483 G à train classique (construction amateur).

Date et heure : mardi 11 décembre 2007 à 11 h 55.

Exploitant : club.

Lieu : AD Alençon (61).

Nature du vol : convoyage.

Personnes à bord : pilote.

Titres et expérience : pilote, 48 ans, CPL (A) de 2005, 1 050 heures de vol dont 44 heures 30 dans les trois mois précédents, 17 heures sur type.

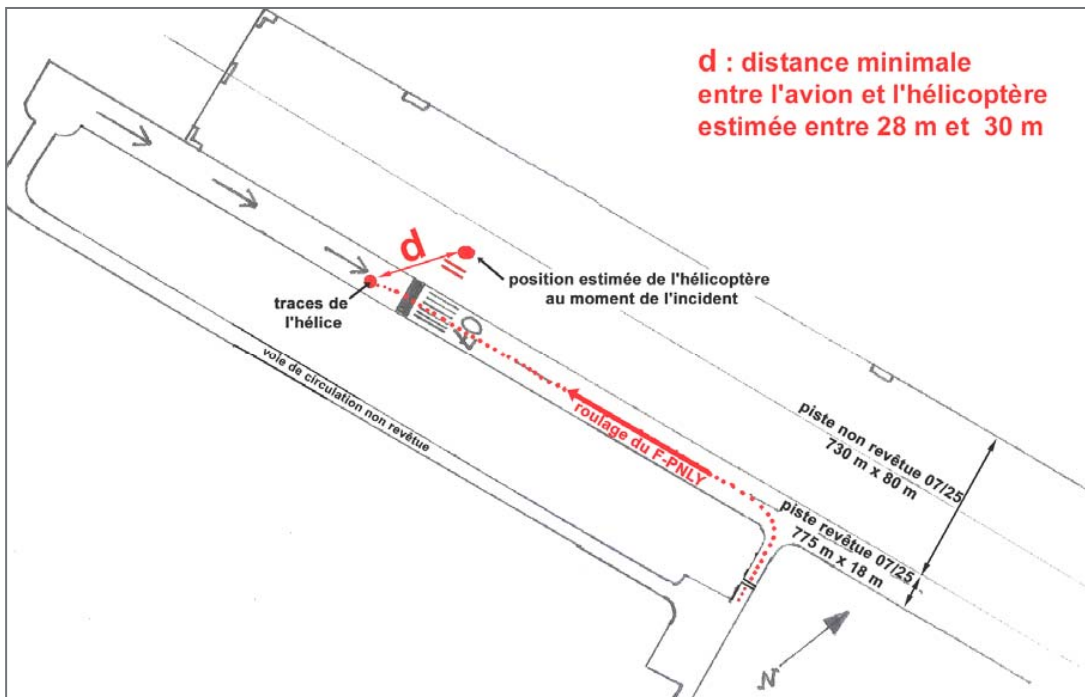
Conditions météorologiques : vent 360° / 5 à 10 kt, CAVOK, température 6 °C, température du point de rosée 2 °C, QNH 1019 hPa.

CIRCONSTANCES

Le pilote d'un hélicoptère EC 135, accompagné d'un examinateur, réalise une série d'exercices sur la piste 07 non revêtue, en vue de la prorogation de sa qualification d'instructeur. Le pilote du F-PNLY, instructeur du club local, effectue un convoyage de son aérodrome de rattachement vers celui du Touquet (62). Au point d'arrêt de la bretelle centrale (voir croquis ci-après), il annonce ses intentions sur la fréquence d'auto-information, pénètre sur la piste revêtue et se dirige vers le seuil 07. A ce moment, l'hélicoptère est posé à proximité des marques de seuil décalé de la piste 07, à une douzaine de mètres de la piste revêtue. Son pilote annonce qu'il va décoller en piste 07, puis stabilise l'hélicoptère en vol stationnaire. L'avion bascule vers l'avant alors qu'il a dépassé le travers de l'hélicoptère, l'hélice touche le sol et l'avion s'immobilise en pylône.

Le pilote de l'avion indique qu'il était conscient de la présence de l'hélicoptère sur la piste non revêtue. Il a entendu le message du pilote de l'hélicoptère et l'a vu s'élever en vol stationnaire. Il ajoute qu'il a roulé sur la piste revêtue parce que la voie de circulation non revêtue, parallèle aux pistes, est difficilement utilisable par un avion à train classique.

Le pilote de l'hélicoptère explique qu'il a vu l'avion sur la piste et s'est déplacé sur la gauche, jusqu'à une distance de vingt-cinq à trente mètres pour s'éloigner de la piste revêtue.



Les consignes particulières de la carte d'atterrissage à vue de l'aérodrome d'Alençon ne mentionnent pas de restriction d'utilisation simultanée des deux pistes. Elles indiquent que la piste non revêtue est réservée aux planeurs et avions de servitude.

Une étude récente a montré que les effets du souffle du rotor principal d'un EC 135 peuvent présenter un danger pour les biens et les personnes jusqu'à une distance de trente mètres lorsque l'hélicoptère est en vol stationnaire dans l'effet de sol.